



**Renforçons l'outil collectif.
Sans syndiqué-es, pas de syndicat !
On compte sur vous !**

**Pendant les vacances les mails et courriers
seront régulièrement relevés**



Cliquez ici pour adhérer en ligne

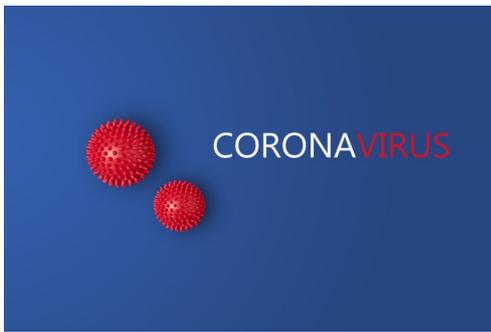
Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°63

Sommaire : Corona virus, Réunions INFOS SYNDICALES Mars 2020,

Retraites /GREVE le 31 Mars,

8 mars, Permutations, Hors classe, classe exceptionnelle, Disponibilité, Agenda



Mesures coronavirus

Dans le contexte des mesures contre le coronavirus, peu de consignes claires sont données : dans l'Éducation Nationale, les personnels et élèves de la zone C, de retours de congés lundi 24/02, ont reçu des informations au compte-goutte et inégales selon les académies : retour immédiat au domicile et mise en quarantaine lors d'un retour d'une zone à risque, décision sur l'organisation des voyages scolaires.

Dans les autres services, aucune information officielle n'est donnée sur les mesures à prendre.

Sans tomber dans la psychose, il est indispensable que les personnels soient correctement informés par l'Administration à tous ses niveaux, qu'ils ne soient pas mis dans des situations dangereuses pour leur santé, mais aussi que leurs droits soient respectés.

Ci-dessous quelques rappels sur les droits des personnels.

[Lire la suite ici](#)

Pour l'info aux familles le SNUipp-FSU 06 a échangé avec le Dasen.

Les mairies ont été sollicitées pour le faire.

Pour ce qui est des directrices et directeurs d'école vous apposez en affichage à l'entrée le communiqué du Recteur



2ème série des Demi journées INFOS Syndicales du SNUipp-FSU

DES LE VENDREDI 6 MARS JUSQU'AU MERCREDI 1er AVRIL

Venez nombreuses et nombreux ! Les sujets de discussion ne manquent pas !

OUVERTES à TOUTES et à TOUS

Ces réunions sont un droit acquis par la profession, faisons le vivre !

Toutes les dates et modalités : [ICI](#)



Tant qu'il le faudra ! RDV le 31 Mars !

Dans un communiqué daté du 20 février dernier, l'intersyndicale appelle à poursuivre les actions contre la réforme des retraites, notamment autour du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Elle organisera également une conférence alternative sur le système de retraite pour y porter ses propositions et prépare une **grande journée de grève interprofessionnelle et de manifestations le mardi 31 mars** pour faire échec à ce projet de loi.

Télécharger le communiqué [ici](#)



8 Mars : les grandes gagnantes

« Refuser et dénoncer les violences, la dévalorisation du travail des femmes, la précarité, le travail invisible domestique quotidien ou encore la réforme des retraites qui pénalisera particulièrement les femmes ». Autant de sujets portés par un large collectif associatif et syndical dont la FSU, appelant à des mobilisations tout au long du week-end du 8 mars.

C'est par un large appel diffusé depuis près d'un an que le collectif pour les droits des femmes annonce vouloir faire du week-end du 8 mars une grande mobilisation. Des marches sont prévues ce jour-là dans de nombreuses villes.

C'est habillé en « Rosie la riveteuse » que les cheminotes, infirmières, hôtesses, agentes du nettoyage, ouvrières, caissières, enseignantes, cadres, étudiantes, travailleuses indépendantes, artistes, avocates, retraitées... danseront et chanteront d'une même voix pour exiger notamment le retrait de la réforme des retraites et refuser qu'« à cause de Macron, grandes perdantes nous soyons ».

« Pour devenir les grandes gagnantes de ce 8 mars », conclut l'appel, « les femmes se lèvent et luttent pour l'égalité et leur émancipation ! »

[Lire l'appel ici](#)



Revalorisation : moteur... Action !

Alors que les scénarios dessinés par la rue de Grenelle sur la revalorisation salariale des PE manquent vraiment de consistance, le SNUipp-FSU propose un autre film.

Le communiqué

Revalorisation : l'autre scénario

Le ministre de l'Éducation nationale entretient le flou sur ses quatre scénarios de revalorisation des enseignantes et des enseignants des écoles. En effet, la part exacte de l'enveloppe de 500 millions prévue pour 2021 consacrée à ces différentes hypothèses n'est toujours pas précisée et l'exigence de contreparties augmentant la charge de travail des personnels demeure.

Aucune projection n'est faite non plus sur l'utilisation future de l'enveloppe de 10 milliards alors que le ministère doit présenter une loi de programmation pluriannuelle pour l'éducation en juin prochain.

Reçu rue de Grenelle dans le cadre des discussions du « chantier de réforme des retraites », **le SNUipp-FSU propose de son côté un cinquième scénario.**

Un scénario alternatif qui permet de porter les salaires enseignants au niveau de la moyenne de l'Union européenne - 3 600€ bruts après 15 ans d'exercice - sans sortir du cadre de la somme globale annoncée de 10 milliards.

Dans ce scénario, il s'agit de resserrer sur seulement quelques années le calendrier actuellement prévu sur vingt ans et de consacrer l'intégralité de cette somme à une revalorisation des grilles indiciaires de 150 points, soit 700 € par mois en début de carrière et dégressive jusqu'à 100 points, soit 470 € en fin de carrière.

La mesure s'ajouterait à un doublement de l'ISAE, indemnité à étendre à tous les PE, et à la création d'une indemnité d'équipement. Voilà qui revaloriserait réellement et rapidement le salaire de toutes et tous.

Ce nouveau scénario ne permettrait certes pas aux PE d'atteindre le salaire de leurs homologues allemands, 6 100 € brut après 15 ans d'exercice comme l'envisage le ministre, mais permettrait dans un premier temps d'atteindre à minima la moyenne européenne.

Voilà qui pour le SNUipp-FSU donnerait un peu d'intérêt et d'épaisseur au film...



Ce lundi 2 mars, le ministère adressera plusieurs informations à tout.es les enseignants-es ayant participé au mouvement inter départemental.

- un SMS, semblable aux années passées, précisant si une mutation est obtenue ou pas.
- un message sur I-Prof avec :
 - la confirmation de l'information individuelle envoyée par SMS
 - des informations portant uniquement sur la phase mutation : barème du dernier entrant dans le département sollicité en vœu 1, barème du dernier sortant du département d'origine, nombre d'agents muté.es dans le département, nombre de personnes demandant le même département en vœu 1.
 - les voies et délais de recours.
 - un lien vers le site education.gouv.fr pour accéder aux informations générales.

Lundi 2 mars, début du délai de recours pour les permutations

La contestation des résultats est possible à compter du 2 mars. Le recours gracieux **doit intervenir avant le 2 mai 2020** (délai de 2 mois à compter de la décision).

A compter de la date de réponse de l'administration à ce recours, si le collègue n'est pas satisfait, un nouveau délai de deux mois s'ouvre pour porter un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois devrait rester très exceptionnel.

A la demande de la FSU, le ministère s'est engagé à fournir une réponse à chaque demande de recours. Des consignes vont être passées dans ce sens aux Recteurs et aux DASEN.

Par ailleurs, conjointement et sans attendre la réponse au recours gracieux, le collègue peut engager un recours hiérarchique auprès du ministère (bureau B2-1 de la DGRH). Le délai pour engager un recours contentieux n'est pas modifié par cet éventuel recours hiérarchique.

Malgré la nouvelle loi scélérate de la fonction publique le SNUipp-FSU continue à vous accompagner.

Un dossier complet est en cours d'achèvement. Il sera envoyé aux participant-e-s.

CONGÉ DE FORMATION

Congés de formation professionnelle - Rentrée 2020

entre le 12 FEVRIER et le 11 MARS 2020

La circulaire de l'IA est parue : TOUT est **ICI**

Demandes à saisir sur internet <https://esterel.ac-nice.fr/login/> Rubriques « Mes applications » / « Mon dossier » / « COFPI »

Après clôture du registre des candidatures, les accusés de réception seront adressés par courrier électronique dans les boîtes professionnelles des collègues

- ▶ Il faudra alors l'imprimé, le vérifier et le renvoyer à l'IA
- ▶ avec les PJ : accusé de réception dûment vérifié et signé ; une lettre de motivation ; la fiche descriptive de la formation demandée.

COPIE au SNUipp-FSU de votre demande saisie, du récépissé et des PJ pour suivi - N'hésitez pas si question



**La campagne 2020 est lancée : le SNUipp-FSU à vos côtés
Enfin l'égalité 1er-2d degré dans l'accès à la Hors-classe !**

IMPORTANT : Un arrêté publié au JO du 10 janvier 2020 relève le taux d'accès des professeurs des écoles à la Hors Classe à 17% (au lieu de 15.10% en 2019). Ce taux, conformément aux accords PPCR, est désormais identique à celui du second degré. Cela devrait correspondre à environ 2000 promotions supplémentaires.

Acquis du SNUipp-FSU et de lui seul !

- Entre le 05 février 2020 et le 16 février 2020:

les collègues promouvables sont invités à actualiser et enrichir les données figurant dans leur dossier (menu « Votre CV »)

Chacun est appelé à vérifier et à actualiser les données qualitatives le concernant, notamment son CV, et à signaler à son gestionnaire toute erreur constatée pour correction.

- Du 02 mars 2020 au 15 mars 2020:

Avis des IEN, via l'application i-Prof. Vous pourrez alors les consulter.

Et nous renvoyer dès lors la fiche de suivi syndical [ici](#)

239 possibilités en 2019 , 207 en 2018. La dotation sera encore en hausse cette année.

Le barème, les modalités ...

Tout est : [ICI](#)



Le calendrier 2020

Pour candidater au vivier 1, l'application est ouverte sur I-Prof **du 02 mars au 23 mars**.

Pour le vivier 2, pas de candidature à effectuer.

Dans les deux cas, il est conseillé de compléter son CV dans I-Prof.

L'intégration dans la classe exceptionnelle sera traitée au cours de la **CAPD du 2 juillet 2020**

Les contingents :

Les possibilités d'accès à la classe exceptionnelle au titre des viviers 1 ou 2 ne sont pas encore connues.

- **Le cadre général**

La note de service 2020

Elle rappelle l'éligibilité des personnels placés dans certaines positions de disponibilité et qui exercent une activité professionnelle (voir plus haut), dès lors qu'ils remplissent les conditions d'inscription au vivier 1 ou au vivier 2 au 31 août 2020.

Pour les personnels qui continuent d'exercer leurs fonctions dans un établissement relevant d'un dispositif de l'éducation prioritaire éligible mais ayant perdu la labellisation « éducation prioritaire », les services effectués sont comptabilisés pour la durée accomplie au-delà de la date du déclassement, dans la limite de cinq ans au lieu de quatre l'an dernier.

Consulter : la liste des écoles et des établissements scolaires ayant relevé d'un dispositif d'éducation prioritaire entre les années scolaires 1982-1983 et 2014-2015

Rappel : il est encore nécessaire, lors de cette campagne 2020, de faire acte de candidature au titre du vivier 1.



Refus de disponibilité

Certains collègues ont reçu avant les vacances dans leur boîte professionnelle un courrier de l'IA leur signifiant un refus de disponibilité suite à leur demande en janvier.

Tous ont reçu un courrier impersonnel et factuel précisant que ce refus était lié à la "continuité et la qualité de l'enseignement dans le 1er degré" (...) et à la nécessité de "maintenir l'équilibre entre les besoins d'enseignement et les ressources en personnel du département".

Pour le SNUipp-FSU, ce n'est pas aux collègues de payer le prix du manque de personnels dans l'EN; c'est bien par des places au concours supplémentaires et des conditions salariales et de travail nettement améliorées que les besoins en personnels doivent être pourvus et confortés.

Les collègues peuvent faire un recours à l'IA pour demander une révision de cette décision.

Avec Copie visible au SNUipp-FSU

N'hésitez pas à nous solliciter pour les démarches.



CALENDRIER prévisionnel

MARS/AVRIL:

Réunions INFOS Syndicales du SNUipp-FSU

Mercredi 4 : Conseil académique de formation continue
Réunions syndicales



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -
Mail : snu06@snuipp.fr**

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos